Alerte presse
Janvier 2025

Fin de l'Interdit : Le 'Jambon Végétal' Devient Officiellement Légal

La bataille juridique qui a tenu en haleine le secteur des alternatives végétales touche à sa fin ! Le Conseil d'État annonce ce mardi, l'annulation des deux décrets interdisant les dénominations dites "animales" pour les produits végétaux, ainsi que la loi du 12 juin 2020, inconventionnelle (ce qui signifie qu'elle est contraire au droit européen, et ne pourra donc jamais être appliquée en l'état).

Une victoire pour les acteurs du végétal : La Vie™, HappyVore et ACCRO, qui en profitent pour interpeller l'Académie Française avec un dispositif de communication drôle et impertinent, à leur image !

Une décision qui fait honneur au bon sens

"Cette décision est un grand soulagement pour la filière végétale française ! Il était impensable de priver les consommateurs de dénominations claires comme 'lardons végétaux', simplement pour satisfaire les lobbies de l'élevage intensif. Que cette interdiction ait ciblé uniquement les producteurs français était par ailleurs particulièrement injuste et inacceptable."

"Nous venons d'écrire la fin d'une saga juridique qui restera dans l'histoire. Cette victoire est celle du bon sens face aux pressions des lobbies de l'élevage intensif. Nous sommes ravis de pouvoir continuer à appeler nos produits par leurs noms et ce, sans compromis ni absurdité !"
commente **Nicolas Schweitzer, CEO de La Vie™.**

Le combat de La Vie™ : un feuilleton qui dure depuis 2022 !

En juillet 2022, La Vie™ était déjà au Conseil d'État pour débattre d'un premier décret visant à interdire les appellations "empruntées à la viande". À l'issue de ce premier épisode, le Conseil d'État avait suspendu le décret, estimant qu'il

manquait de clarté pour les consommateurs. Or, sous la pression des lobbies, un nouveau décret a vu le jour en 2023, relançant la bataille juridique.

Suite et fin d'une saga pleine de rebondissements

Depuis 2022, La Vie™ s'est imposée comme l'acteur principal dans cette bataille, dénonçant les manœuvres visant à entraver les alternatives végétales françaises. Aujourd'hui, cette victoire marque un tournant décisif pour l'ensemble du secteur et pour tous les défenseurs d'une alimentation plus durable.

Une campagne commune pour célébrer cette victoire

Fidèle à son ton décalé, La Vie™, accompagnée des acteurs des alternatives végétales françaises ACCRO et Happyvore, lancent une campagne qui promet de faire sourire. En clin d'œil à l'Académie française, la marque propose de réviser les définitions de noms comme "lardons", "jambon" ou "steak" pour y intégrer officiellement les alternatives végétales. Une façon originale de rappeler que l'avenir de l'alimentation passe par des solutions plus durables et de définitivement clôturer cette saga avec un Happy Ending !

Nicolas Schweitzer (CEO) et Romain Jolivet (CMO) se tiennent à votre disposition pour une interview.

À propos de La Vie™ :

Fondée en 2019 par Nicolas Schweitzer et Vincent Poulichet, **La Vie™** réinvente la charcuterie végétale grâce à une recette brevetée qui reproduit à la perfection le goût, l'aspect visuel et la texture du porc. 100 % végétaux et fabriqués en France, leurs produits sont aussi riches en protéines que la viande, avec 7 fois moins de graisses saturées et **-80 % d'émissions de CO2** (source : Carbon Maps).
En seulement deux ans, **La Vie™** a sauvé plus de 300 000 cochons et remporté 24 récompenses pour son bacon végétal devenu iconique. Déjà présente dans 13 pays, la marque a été adoptée par des géants du Food Service comme **Burger King et des enseignes telles que Carrefour, E.Leclerc ou Intermarché.** Avec plus de 150 000 followers et 1 produit vendu toutes les 4 secondes, **La Vie™** s'impose aujourd'hui comme une référence incontournable dans l'univers de la charcuterie végétale.
Plus d'informations sur : www.laviefoods.org et instagram.com/laviefoods.fr